

BIO-UV GROUP

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
BIO-UV GROUP
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BIO-UV GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables – « Ecart d'acquisition »

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 31 175 670 euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.3.2 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.3.2 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » et 4.1.1.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille et Saint-Jean-de-Védas, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Associés Méditerranée

Frank Vanhal

 *Jean Paul Lacombe*

Frank VANHAL

Jean-Paul LACOMBE

BIO-UV GROUP SA

Comptes consolidés

31 décembre 2024



1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 BILAN CONSOLIDE

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2024 présentent un total Actif - Passif de 66 087 269 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 31 361 €.

Actif en EUR	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023	Passif en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	36 780 282	38 188 648	Capital	10 346 993	10 346 993
Dont écarts d'acquisition	31 175 670	31 175 670	Primes	16 266 836	16 266 836
Immobilisations corporelles	5 312 373	5 217 112	Réserves conso. et résultat groupe	6 446 951	6 314 823
Immobilisations financières	316 397	302 110	Autres	- 374 156	- 709 075
Titres mis en équivalence			Capitaux propres - Part du groupe	32 686 624	32 219 577
Actif immobilisé	42 409 052	43 707 870	Intérêts minoritaires		
Stocks et en-cours	11 498 627	14 763 871	Provisions pour risques et charges	510 573	402 507
Créances clients et cpt rattachés	3 220 295	5 087 702	Emprunts et dettes financières	23 992 288	28 270 204
Autres créances et cpt de régul.	5 084 611	5 124 919	Dettes fournisseurs et cpt rattachés	4 205 134	5 791 179
Valeurs mobilières de placement	396	393	Autres dettes et cpt de régul.	4 692 650	4 728 608
Disponibilités	3 874 288	2 727 320	Dettes	32 890 072	38 789 991
Actif circulant	23 678 217	27 704 205			
Total Actif	66 087 269	71 412 075	Total Passif	66 087 269	71 412 075

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Chiffre d'affaires	39 580 101	43 134 282
Autres Produits d'exploitation	-335 145	-656 166
Achats consommés	14 595 279	16 542 372
Charges de personnel	9 428 437	9 443 542
Autres charges d'exploitation	9 315 954	10 199 891
Impôts et taxes	70 531	329 404
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 703 110	3 664 431
Charges d'exploitation	37 113 311	40 179 640
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	2 131 645	2 298 476
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	2 131 645	2 298 476
Charges et produits financiers	-967 694	-1 324 068
Charges et produits exceptionnels	-1 071 664	-958 871
Impôts sur les sociétés	60 926	-109 354
Résultat net des entités intégrées	31 361	124 891
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	31 361	124 891
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	31 361	124 891
Résultat par action	0,003	0,012
Résultat dilué par action	0,010	0,047

2 PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 PREAMBULE

Cette annexe est établie en euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée 12 mois comme l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

2.2 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

2.3 MODALITES DE CONSOLIDATION

2.3.1 METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle au 31 décembre 2024.

2.3.2 TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION ET DES ECARTS D'ACQUISITION

2.3.2.1 PRINCIPES

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition conformément à la méthode générale de la comptabilité d'acquisition est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition ».

Lors de l'entrée dans le périmètre, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés au prix que la société aurait accepté de payer si elle les avait acquis séparément en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 31 décembre 2024.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

L'absence d'amortissement se justifie par le fait que les cycles de vie des produits résultant de l'actif sont estimés comme n'ayant pas de durée limitée dans le temps.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction après application d'un taux d'actualisation de 10.0% et un taux de croissance long terme de 2.0% pour BIO-UV et CORELEC, et respectivement 10.5% et 2.0% pour TRIOGEN.

L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable, à l'exception de CORELEC et de BIO-UV.

En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation (11.0% au lieu de 10.0%) ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini (1.0% au lieu de 2.0%) ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés pour l'UGT TRIOGEN.

Pour l'UGT BIO-UV, une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 1.358 milliers d'euros ou une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 283 milliers d'euros. Pour l'UGT CORELEC, une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 860 milliers d'euros ; une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à une dépréciation des actifs.

Nous estimons que les résultats obtenus sont donc probants et n'aboutissent à la constatation d'aucune dépréciation dans les comptes clos au 31 décembre 2024, sur la base des hypothèses utilisées pour l'établissement des budgets approuvés par la direction.

2.3.2.2 METHODE DE CONVERSION UTILISEE

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

La société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenue à 100% par BIO-UV Group, n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice, n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024. Cette exclusion se fait conformément à l'article 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

Les écarts d'évaluations sont assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même et de l'écart d'acquisition à un actif de l'entité détentrice des titres Les écarts d'évaluation sont alors convertis au cours de clôture.

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.4 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.4.1 IMMOBILISATIONS

2.4.1.1 MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES

2.4.1.1.1 *IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les solutions informatiques faisant l'objet d'amortissement,
 - Les frais de développement.
- La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
 - la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.
 - Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :
 - les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
 - les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

2.4.1.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

2.4.1.1.3 CONTRATS ASSIMILES AUX CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit (si au moins un des trois critères est rempli) lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la valeur vénale du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

2.4.1.2 METHODES UTILISEES POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
ECARTS D'ACQUISITION		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20
Constructions en crédit bail	Linéaire	Agencement 10
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		

L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement sont prêtes à être commercialisées.

2.4.2 STOCKS

2.4.2.1 EVALUATION DES STOCKS

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

2.4.2.2 DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

2.4.3 CREANCES

2.4.3.1 EVALUATION DES CREANCES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4.3.2 DEPRECIATION DES CREANCES

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

2.4.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.4.5 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

2.4.6 PROVISION POUR ENGAGEMENT DE DEPART A LA RETRAITE

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode rétrospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.38 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

2.4.7 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25,0%	25%
CORELEC	25,0%	25%
TRIOGEN	25%	25%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure car sa capacité à dégager des profits est incertaine

2.4.8 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

2.4.9 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du PCG. Le résultat courant est constitué par tous les produits et charges d'exploitation et financier. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante et en principalement les cessions sur le contrat de liquidité.

2.4.10 TRESORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

2.4.11 OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Le traitement comptable est celui prévu par le PCG, les écarts de conversion actifs et passifs sont comptabilisés au bilan et une provision pour perte de change existe le cas échéant.

2.4.12 PRISE EN COMPTE DES RISQUES RELATIFS A L'EAU ET A LA BIODIVERSITE

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

2.5 INFORMATIONS DIVERSES

2.5.1 RESULTAT PAR ACTION

2.5.1.1 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 31 361 € et d'un nombre de titres de 10 346 993, il ressort un résultat par actions de 0.003 € au 31 décembre 2024.

2.5.1.2 RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2024

Le résultat au 31 décembre 2024 dilué par action s'établit à 0.01 € (bénéfice).

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2023 :

Le résultat au 31 décembre 2023 dilué par action s'établit à 0.047 € (bénéfice).

2.5.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 des comptes sociaux, des sociétés intégrées s'élèvent à 64 milliers d'euros pour PwC Audit et 59 milliers d'euros pour le cabinet AAM.

2.5.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En EUR	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net consolidé	31 361	124 891
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	3 309 328	3 398 115
Variation des impôts différés	146 969	238 205
Plus-values de cession, nettes d'impôt		236 434
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 487 658	3 997 645
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 413 120	2 241 905
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 900 778	6 239 550
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 1 938 202	- 1 962 716
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	64 953	10 047
Variation de l'écart d'acquisition		
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 1 873 249	- 1 952 669
Rachat et vente d'actions propres	296 564	35 446
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 607 065
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	3 150 000	3 273 000
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 7 181 128	- 6 270 167
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 3 734 564	- 3 568 786
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	1 393 760	731 243
Trésorerie d'ouverture (B)	2 478 595	1 747 349
Trésorerie de clôture (C)	3 872 355	2 478 595
Incidence des variations de cours des devises	100 795	13 148

2.5.4 MONTANT DES REMUNERATIONS

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence pour un montant de 81 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

La rémunération allouée au PDG par le conseil d'administration, au 31 décembre 2024 et à raison de sa fonction, s'est élevée à 200 k€ contre 347 k€ au 31 décembre 2023.

2.6 FAITS MARQUANTS

Pour ce qui concerne le litige avec la société NEPTUNE BENSON

Le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "**Tribunal**"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation.

BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("*deposed*" au sens américain du terme).

Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées.

BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques.

Depuis 2022, à la demande de BIO-UV, une action en conciliation pour le traitement des litiges complexes a été initiée devant le tribunal de commerce de Pittsburg.

Grâce à une série de négociations constructives, un règlement amiable a été trouvé entre les parties en juillet 2024. Cette résolution permet la vente sans restriction des produits de BIO-UV GROUP en Amérique du Nord. L'impact de ce règlement amiable a été comptabilisé en charges exceptionnelles dans les comptes annuels 2024.

Remboursement par anticipation de la totalité des emprunts obligataires convertibles

Ces emprunts émis en septembre 2019 dans le cadre du rachat de Triogen, dont l'échéance initiale de remboursement était en septembre 2024, ont été remboursés par anticipation au mois de juin 2024. Le remboursement du nominal s'est élevé à 1.500 milliers d'euros. Des intérêts ont également été versés au titre de la prime de non-conversion pour un montant total de 312 milliers d'euros.

Option d'amortissement des emprunts dits « PGE Résilience »

A l'automne 2023, BIO-UV Group avait obtenu de la part de ses partenaires bancaires 3 M€ d'emprunts dits « PGE Résilience ». Ces emprunts commenceront à être amortis à compter du 4ème trimestre 2025 sur une durée de 4 ans.

Nouveaux emprunts obligataires

BIO-UV Group a émis 2 nouveaux emprunts obligataires en juin 2024 pour un montant de 1,5 M€. Ces emprunts sont amortissables mensuellement sur 5 années et ne donnent pas accès à terme au capital.

Contrôle Urssaf

En juin 2023, BIO-UV Group a reçu un avis de contrôle de la part de l'URSSAF. Une première réunion s'est tenue fin août 2023. Les échanges se sont poursuivis et ont donné lieu à un avis de rectification d'un montant total de 6 K€ qui a été mis en paiement en juillet 2024.

Contrôle Fiscal

Le 8 février 2024, BIO-UV Group a reçu un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2021, 2022 et 2023. Une première réunion s'est tenue au siège de la société le 25 mars 2024. Les échanges se sont poursuivis et ont donné lieu à une proposition de rectification à hauteur de 2 K€.

3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Périmètre au 31 décembre 2024 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 31 décembre 2023 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

La société TRIOGEN HOLDING Limited, détenue à 100% par BIO-UV Group, n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice, n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024. Cette exclusion se fait conformément à l'article 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

3.2 VARIATIONS DU PERIMETRE ET DES % D'INTERET

Aucune variation de périmètre et de variation de pourcentage de détention n'a eu lieu sur la période.

4 ANALYSES DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 BILAN CONSOLIDE

4.1.1 ACTIF IMMOBILISE

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2023	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	31/12/2024
Ecarts d'acquisition (cf note 4.1.1.1)	31 175 670				-	31 175 670
Frais de recherche et développement	18 662 605	468 469	771 945			19 903 019
Concessions, brevets et droits similaires	314 480	47 209				361 689
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	181 624	35 693				217 317
Immobilisations incorporelles en cours	1 147 242	580 395	-	705 270	6 374	1 015 993
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 481 621	1 131 766	66 675	6 374	-	52 673 688
Terrains	411 251					411 251
Constructions	5 443 534	21 578	67 444			5 532 556
Installations techniques, matériel, outillage	1 347 680	80 976	450 642			1 879 298
Autres immobilisations corporelles	1 592 071	76 539		203 565		1 465 045
Immobilisations en cours	56 181	575 254	-	584 757	28 796	17 882
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 850 717	754 347	-	66 671	232 361	9 306 032
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969					5 735 969
Titres de participations	-					-
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts	-	-				-
Autres immobilisations financières (cf note 4.1.1.4)	301 949	44 069		29 783		316 235
Créances rattachées à des participations						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	302 111	44 069	-	29 783	-	316 397
TOTAL GENERAL	60 634 449	1 930 182	4	268 518	-	62 296 117

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2023	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périmètre	31/12/2024
Frais d'établissement					
Ecart d'acquisition					
Frais de recherche et développement	12 913 752		2 569 866		15 483 618
Concessions, brevets et droits similaires	283 497		17 957		301 454
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	95 724		12 611		108 335
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 292 973	-	2 600 434	-	15 893 407
Terrains	25 279		7 781		33 060
Constructions	1 681 739		223 706		1 905 445
Installations techniques, matériel, outillage	1 040 234		130 599		1 170 833
Autres immobilisations corporelles	886 354	- 211 588	209 556		884 322
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 633 606	- 211 588	571 642	-	3 993 660
Dont crédit-bail et assimilés	1 694 916		197 159		1 892 075
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	16 926 579	- 211 588	3 172 076	-	19 887 067

Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2024	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Ecart d'acquisition	31 175 670		31 175 670	31 175 670		31 175 670
Frais de recherche et développement	19 903 020	15 483 618	4 419 402	18 662 605	12 913 752	5 748 853
Concessions, brevets, droits similaires	361 689	301 454	60 235	314 480	283 497	30 983
Autres immobilisations incorporelles	217 317	108 335	108 982	181 624	95 724	85 900
Immobilisations incorporelles en cours	1 015 993		1 015 993	1 147 243		1 147 243
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	411 251	33 060	378 191	411 251	25 279	385 972
Constructions	5 532 557	1 905 445	3 627 112	5 443 534	1 681 739	3 761 795
Installations techniques, matériel, outillage	1 879 299	1 170 833	708 466	1 347 680	1 040 234	307 446
Autres immobilisations corporelles	1 465 045	884 323	580 722	1 592 071	886 354	705 717
Immobilisations en cours	17 882		17 882	56 181		56 181
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969	1 892 075	3 843 894	5 735 969	1 694 916	4 041 053
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participations				-		-
Créances rattachées à des participations				-		-
Autres titres immobilisés	162		162	162		162
Prêts						
Autres immobilisations financières	316 236		316 236	301 949		301 949
Total	62 296 121	19 887 068	42 409 053	60 634 450	16 926 579	43 707 871

4.1.1.1 ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024 pour 31 175 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 017 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. note 2.3.2.1)

4.1.1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements sur les immobilisations brutes proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés ou capitalisés sur la période.

4.1.1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement des contrats de crédit-bail signés en 2013 pour la construction du nouveau siège social du groupe et 2023 pour son extension.

4.1.1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.

4.1.2 AUTRES POSTES D'ACTIF

4.1.2.1 STOCKS

Stocks et en-cours en EUR	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, approvisionnements	8 491 833	80 398	8 411 435	10 340 512	63 863	10 276 649
En-cours de production de biens	318 300	-	318 300	564 539	-	564 539
En-cours de production de services	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	3 260 029	629 544	2 630 485	4 325 580	509 475	3 816 105
Marchandises	138 407	-	138 407	106 578	-	106 578
Total	12 208 569	709 942	11 498 627	15 337 209	573 338	14 763 871

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent principalement les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et Ozone pour tout type d'application, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC. La diminution observée entre 2023 et 2024 correspond au déstockage opéré sur Corelec.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Les dépréciations au 31/12/2024 se décomposent de la façon suivante :

- Stock à rotation lente > 4 ans : 275 K€ ;
- Stock relatif à l'activité traitement des surfaces : 399 K€ ;
- Autres pour 36 K€

4.1.2.2 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES ET COMPTE DE REGULARISATION

Créances en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	3 220 295	5 087 702
Créances fiscales et sociales	2 680 302	2 664 750
Autres créances	244 979	122 554
Avances et acomptes versés sur commandes	283 717	443 552
Actifs d'impôts différés	1 172 117	1 319 086
Charges constatées d'avance	699 173	564 787
Ecart de conversion actif	4 323	10 190
Total	8 304 906	10 212 621

La société n'a réalisé aucune opération de cessions à titre d'escomptes au 31 décembre 2024.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 450 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 2 182 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 48 milliers d'euros.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 740 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 902 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 18 milliers d'euros.

4.1.2.3 IMPOTS DIFFERES :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 s'établissent à 1 637 milliers.

Actifs d'impôts différés en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Activation des déficits reportables	1 637 046	1 637 044
IDA sur indemnité de départ à la retraite	60 308	55 489
IDA sur frais acquisition TRIOGEN et Corelec	52 941	113 314
Autres IDP	- 583 700	- 495 046
Autres IDA	5 522	8 285
Total	1 172 117	1 319 086

4.1.2.4 TITRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Trésorerie et équivalents en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	396	393
Disponibilités - Actions propres (cf note 4.1.3)	446 611	252 979
Disponibilités et compte de dépôt à terme	3 427 677	2 474 341
Total	3 874 684	2 727 713

4.1.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance et aux écarts de conversion.

4.1.2.6 ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances en EUR	31/12/2024	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	316 398	-	316 398
Avances et acomptes versés sur commandes	283 717	283 717	
Créances clients et comptes rattachés	3 220 295	3 220 295	
Actifs d'impôts différés	1 172 117		1 172 117
Autres créances	2 925 281	2 925 281	
Charges constatées d'avance	699 173	699 173	
Total	8 616 981	7 128 466	1 488 515

Créances en EUR	31/12/2023	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	302 111	1 050	301 061
Avances et acomptes versés sur commandes	443 552	443 552	
Créances clients et comptes rattachés	5 185 622	5 185 622	
Actifs d'impôts différés	1 319 086		1 319 086
Autres créances	2 931 317	2 931 317	
Charges constatées d'avance	564 787	564 787	
Total	10 746 475	9 126 328	1 620 147

4.1.3 CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

En EUR	Part du groupe						Total part du Groupe
	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	
Capitaux propres 31/12/2022	10 346 993	16 470 368	4 117 389	2 417 923	- 1 101 733	102 374	32 353 314
Résultat N				124 891			124 891
Affectation résultat		403 533	2 014 390	-2 417 923			-
Titres en autocontrôle					352 346		352 346
Variation des écarts de conversion			13 148				13 148
Dividendes		-607 068					- 607 068
Autres variations			45 008				45 008
Subventions investissements						- 62 062	- 62 062
Capitaux propres 31/12/2023	10 346 993	16 266 833	6 189 935	124 891	- 749 387	40 312	32 219 577
Distributions de dividendes				31 361			31 361
Résultat N				124 891 - 124 891			-
Titres en autocontrôle					296 564		296 564
Variation des écarts de conversion			100 767				100 767
Dividendes							-
Autres variations							-
Subventions investissements						38 355	38 355
Capitaux propres 31/12/2024	10 346 993	16 266 833	6 415 593	31 361	- 452 823	78 667	32 686 624

Au 31 décembre 2024, le capital de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est constitué de 10 346 993 actions de 1 € de valeur nominale. Le nombre d'actions auto-détenues est de 333 126 actions.

4.1.4 AUTRES POSTES DU PASSIF

4.1.4.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 268 milliers d'euros. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « Provision pour engagement de départ à la retraite ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2024
Provision pour indemnité de départ à la retraite	249 814	17 985			267 799
Provision pour attribution d'actions gratuites		100 356			100 356
Provision pour risque de change	10 069	4 204	- 10 069		4 204
Provision pour garantie client	142 624		- 4 410		138 214
Total	402 507	122 545	- 14 479	-	510 573

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Provision pour indemnité de départ à la retraite	254 961			- 5 147	249 814
Provision pour attribution d'actions gratuites	141 089		- 141 089		-
Provision pour risque de change	13 194	10 069	- 13 194		10 069
Provision pour garantie client	135 191	7 433			142 624
Total	544 435	17 502	- 154 283	- 5 147	402 507

4.1.4.2 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Dettes financières en EUR	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003		- 1 500 003	-
Autres emprunts obligataires	5 000 000	1 500 000	- 124 548	6 375 452
Emprunts et dettes auprès des établissements	17 953 270	1 650 000	- 5 143 858	14 459 412
Concours bancaires courants	249 118	2 329	- 249 118	2 329
Emprunts en crédit-bail	3 567 813		- 477 987	3 089 826
Emprunts et dettes financières divers		65 268		65 268
Total	28 270 204	3 217 597	- 7 495 514	23 992 287

L'emprunt obligataire convertible figurant au bilan à fin décembre 2023 pour 1 500 milliers d'euros a été remboursé par anticipation en juin 2024.

3 emprunts obligataires sont inscrits au bilan dont les caractéristiques sont les suivantes :

EO1 d'un montant nominal de 5 000 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 100 avec une valeur nominale de 50 000 euros ;
- Date d'émission : 05/11/2021
- Date de maturité : 05/11/2027
- Taux du coupon trimestriel : 4.50%
- Capital restant dû : 5 000 milliers d'euros

EO2 d'un montant nominal de 1 200 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 1 200 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 14/06/2024
- Date de maturité : 27/05/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%
- Capital restant dû : 1 100 milliers d'euros

EO3 d'un montant nominal de 300 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 300 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 05/06/2024
- Date de maturité : 07/06/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%
- Capital restant dû : 275 milliers d'euros

Les dettes financières au 31 décembre 2024 d'un montant total de 23 992 287 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	31/12/2024	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-			
Autres emprunts obligataires	6 375 452	264 497	6 110 955	
Emprunts et dettes auprès des établissements	14 459 412	4 734 638	9 724 774	
Concours bancaires courants	2 329	2 329		
Emprunts en crédit-bail	3 089 826	495 229	2 075 156	519 441
Emprunts et dettes financières divers	65 268	65 268		
Total	23 992 287	5 561 961	17 910 885	519 441

A l'automne 2023, le Groupe avait obtenu de la part de ses partenaires bancaires 3 M€ d'emprunts dits « PGE Résilience ». Ces emprunts commenceront à être amortis à compter du 4^{ème} trimestre 2025.

Le Groupe possède suffisamment de trésorerie, d'accords de financement ou de trésorerie rapidement disponible pour faire face à ces engagements sur 2025.

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

4.1.4.3 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	923 461	592 584
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 205 134	5 791 179
Dettes fiscales et sociales	3 273 631	3 132 690
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116
Autres dettes	486 008	953 045
Ecart de conversion passif	- 4 805	4 636
Produits constatés d'avance	13 238	44 537

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2024	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	923 461	923 461		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 205 134	4 205 134		
Dettes fiscales et sociales	3 273 631	3 273 631		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	486 008	486 008		
Ecart de conversion passif	- 4 805	- 4 805		
Produits constatés d'avance	13 238	13 238		
Total	8 897 783	8 896 667	-	1 116

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2023	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	592 854	592 854		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 791 179	5 791 179		
Dettes fiscales et sociales	3 132 690	3 132 690		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	953 045	953 045		
Ecart de conversion passif	4 636	4 636		
Produits constatés d'avance	44 537	44 537		
Total	10 520 057	10 518 941	-	1 116

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 621 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 623 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 925 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 105 milliers d'euros ;

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 701 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 622 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 507 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 293 milliers d'euros ;

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes conclus qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm.

4.2 POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.2.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau via plusieurs technologies (UV, AOP, Ozone, Electrolyse de sel).

Le fait générateur permettant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Chiffre d'affaires	39 580 101	43 134 282
Production stockée et immobilisée	-890 785	-1 016 819
Subventions d'exploitation	119 109	60 037
Reprises sur provisions et transferts de charges	423 276	290 927
Autres produits	13 255	9 689
Autres Produits d'exploitation	-335 145	-656 166

Notons que la production immobilisée 2024 s'élève à 943 milliers d'euros (dont 172 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 296 milliers d'euros pour CORELEC) contre 936 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (dont 354 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et de 231 milliers d'euros pour CORELEC).

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
France	19 942	22 624
Europe Hors France	9 618	10 397
Asie	2 370	2 383
Moyen-Orient	3 064	3 382
Amérique	3 618	3 002
Autre	968	1 346
Total Chiffre d'affaires	39 580	43 134

L'activité en France est impactée principalement par un marché de la piscine qui diminue de 15%.

4.2.2 CHARGES D'EXPLOITATION

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Achats et variations de stocks	14 595 279	16 542 372
Autres achats et charges externes	9 315 954	10 199 891
Impôts et taxes	70 531	329 404
Charges de personnel	9 428 437	9 443 542
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 128 556	3 180 395
Dotations aux provisions pour risques et charges		7 432
Autres provisions et charges d'exploitation	574 554	476 604
Charges d'exploitation	37 113 311	40 179 640

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 2 569 milliers d'euros, contre 2 893 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

L'effectif à la clôture est le suivant :

Effectif moyen	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	48	47
Agents de maîtrise et techniciens	24	24
Employés et ouvriers	77	89
Total :	149	160

4.2.3 RESULTAT FINANCIER

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Autres intérêts et produits assimilés	235	75
Reprises sur provisions et transferts de charges		13 194
Différences positives de change	61 859	50 246
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers	62 094	63 515
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	187 629	326 970
Intérêts et charges assimilées	630 258	917 346
Intérêts et charges assimilées sur crédit-baux	145 218	98 041
Différences négatives de change	66 682	45 228
Ecart de conversion	1 -	2
Total charges financières	1 029 788	1 387 583
Résultat financier	- 967 694	- 1 324 068

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

4.2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du plan comptable général. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Transferts de charges		156 998
Quote part du subvention d'investissement	41 645	62 062
Produits cession d'éléments d'actis	7 815	179 927
Autres produits	14 399	6 450
Total produits exceptionnels	63 859	405 437
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	1 065 573	394 405
Autres charges	60 872	-
Charge exceptionnelle sur climatisation	2 700	9 907
Valeur nette comptable des éléments cédés	6 377	204 245
Indemnité de clientèle		755 737
Total charges exceptionnels	1 135 522	1 364 294
Résultat exceptionnel	- 1 071 663	- 958 857

4.2.5 IMPOT SUR LE RESULTAT

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Impôts courants	- 86 043	- 347 559
Impôts différés	146 969	238 205
Total :	60 926	- 109 354

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	1 163 950	- 206 990	1 370 940
Résultat exceptionnel	- 1 071 663	267 916	- 1 339 579
Résultat Net	92 287	60 926	31 361

PREUVE D'IMPOT En EUR	31/12/2024	31/12/2023
Résultat consolidé après impôt	31 361	124 891
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	31 361	124 891
Impôt réel	60 926	- 109 354
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)		
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	92 287	15 537
IMPOT THEORIQUE GROUPE	23 072	3 884
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	37 854	-113 238
JUSTIFICATION DE L'ECART		
Ecart sur bases imposées à taux différent		
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-136 050	-153 941
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société		
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-136 050	-153 941
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER		
Ecarts permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	175 023	-18 036
Autres bases	-2 141	-8 808
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA (cf note 2.4.8)	1 022	3 451
Contribution additionnelle à l'IS		
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère		64 096
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	173 904	40 703
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	37 854	-113 238

Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.

Le produit d'impôt de 136 050 € correspond au crédit d'impôt recherche 2024. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation s'établissent à 153 941 € au 31 décembre 2023.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 INFORMATION SECTORIELLE

5.1.1 DOCUMENTATION ET EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITE.

Le groupe adresse deux secteurs d'activités distincts dans la désinfection des eaux :

Le traitement des eaux dites récréatives, aquacoles, municipales et industrielles, dit secteur terrestre. En 2000, le Groupe a lancé la gamme BIO-UV de traitement automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs). Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités historiques par des gammes de produits permettant d'adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process et de la Reuse, dit marché Municipal et Industriel.

Le traitement des eaux de ballast ou activité « maritime », qui est un marché porté par des exigences réglementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast. Le Groupe a lancé en 2011 le développement d'un système de traitement des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l'obtention de la certification OMI en 2013 et à l'obtention de la certification US Coast-Guard (USCG) en juin 2018. BIOUV-group améliore constamment sa gamme et ses services pour mieux répondre aux évolutions du marché.

Une nouvelle organisation commerciale pour soutenir la croissance en 2025

À compter du 1^{er} janvier 2025, BIO-UV Group adopte une nouvelle présentation de son information sectorielle, afin d'accompagner la nouvelle organisation commerciale du Groupe, en place depuis la fin du 2nd semestre 2024. L'activité sera ainsi ventilée selon trois divisions :

- **Division Produits**, qui regroupe les ventes d'équipements et de systèmes de désinfection (UV, électrolyse de sel, ozone, AOP) des eaux récréatives (piscine), en France et à l'export. En 2024, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 13,4 M€, qui représentait 34% de l'activité annuelle du Groupe ;
- **Division Solutions**, qui propose des projets globaux pour le traitement des eaux (eaux usées, eaux industrielles, eaux de ballast, aquaculture, etc.), associant solutions intégrées d'équipements et de technologies (UV, ozone) et services d'ingénierie. En 2024, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 15,3 M€. Au sein de cette activité, il convient de souligner la part croissante des projets liés à la réutilisation des eaux usées (REUT) et aquacole. La division Solutions représentait 39% de l'activité du Groupe en 2024 ;
- **Division Après-vente**, qui rassemble les ventes de prestations de services, de formation et de pièces détachées de l'ensemble des activités de BIO-UV Group. En 2024, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 M€. Cette activité est source de revenus récurrents et croissants au fur et à mesure du développement du parc d'équipements installés, et largement contributrice à la marge. La division Prestation de services & marché après-vente représentait 27% de l'activité du Groupe en 2024.

5.1.2 DECOMPOSITION DES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES PAR SECTEUR D'ACTIVITE :

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :

Nature des activités		31/12/2024 12 mois		31/12/2023 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	activité terrestre	30 073	76%	30 128	70%
Chiffre d'affaires	activité maritime	9 507	24%	13 006	30%
Chiffre d'affaires	Total	39 580	100%	43 134	100%

Divisions	31/12/2024 12 mois	
	en KEUR	en %
Solutions	15 337	39%
Produits	13 430	34%
After Market	10 813	27%
Total	39 580	100%

Les outils d'analyse en place ne nous permettent pas à ce jour de communiquer sur la ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique et par secteur d'activité ainsi que sur la ventilation du résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition par zone géographique ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par la société.

5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

5.2.2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 986 109 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial au 31 décembre 2024.

5.2.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN ACCORDES

Au 31/12/2024

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution et garantie de marché : 41 476 €
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €
- Engagements donnés auprès de la SG :
 - Caution marché étranger : 17 628 €
- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Caution et garantie de marché : 275 889€
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 500 000 €
- Engagements donnés auprès de la HSBC :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €
- Engagements donnés auprès du Crédit Agricole :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 500 000 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

5.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Augmentation de capital réalisée le 17 février 2025

Le 23 janvier 2025, la Société a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à un prix unitaire de 2,10 euros par action nouvelle pour un montant total pouvant être porté à 7,99 M€.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 17 février 2025, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2025, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3.807.686 euros pour le porter de 10.346.993 euros à 14.154.679 euros par émission de 3.807.686 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€). Le produit brut de l'opération s'est élevé à 7 996 140,60€, prime d'émission incluse.